Allocution de M. Edouard FRITCH Président de la Polynésie française

*

Signature de la convention pour le navire de la FEPSM

*

3 février 2020

Madame la ministre des Outre-mer,

Monsieur le Haut-commissaire de la République en Polynésie française,

Monsieur le Vice-président,

Mesdames et Messieurs les ministres,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Mesdames et Messieurs les représentants des îles Marquises,

Monsieur le Maire de la commune de Tahuata, président de la Communauté de communes des îles Marquises,

Mesdames et Messieurs les maires des Marquises,

Monsieur le Président de la Fédération d'entraide polynésienne et de sauvetage en mer (FEPSM),

Madame et Monsieur les chefs des services en charge des affaires maritimes,

Mesdames, Messieurs,

La Polynésie, on l'oublie souvent, couvre une superficie maritime de plus de 5 millions de km2. Mais l'espace à surveiller dépasse largement les limites de la ZEE et représente le double, soit près de 11 millions de km2. C'est donc une zone immense, plus vaste que l'Europe. Les distances y sont considérables.

L'Etat est responsable de la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer. Le secours aux personnes est aujourd'hui une des principales activités de l'action de l'Etat en mer, l'AEM. La coordination des moyens de secours est assurée par le JRCC qui fait appel à l'ensemble des moyens existants en Polynésie française, principalement ceux du ministère de la Défense et du ministère de

l'Intérieur, ainsi que les vedettes et embarcations communales, privées ou affectées à la FEPSM.

La FEPSM, la fédération d'entraide polynésienne et de sauvetage en mer créée en 2009, est une initiative conjointe des autorités du Pays et de l'Etat prise en 2007. Je voudrais profiter de l'occasion pour souligner le rôle essentiel qu'a joué la direction polynésienne des affaires maritimes, et en particulier sa directrice, Madame Catherine ROCHETEAU, qui, avec l'ancienne directrice du JRCC, Madame Marianne HECHES ont eu cette idée et ont conjugué leurs efforts en faveur de la création de cette fédération qui regroupe aujourd'hui 350 bénévoles qui agissent sous la coordination du JRCC dans les cinq archipels de la Polynésie française.

La FEPSM représente environ 120 navires privés appartenant aux adhérents et aux bénévoles, ainsi que deux vedettes de sauvetage appartenant à des services du Pays et mis, par convention, à la disposition de la FEPSM. La fédération gère également deux stations de sauvetage : une basée à Hiva Oa aux Marquises et une autre basée à Tahiti, sur le site de Vaitupa, à Faa'a.

Ainsi énumérés, ces moyens et ces effectifs peuvent sembler conséquents, mais ils sont une goutte d'eau si l'on considère en parallèle l'étendue de la zone à couvrir et la dispersion de la population répartie sur un ensemble de 80 îles.

L'actualité nous apporte régulièrement son lot d'informations et parfois de tragédies. Dans la plupart des cas, les dénouements sont heureux et les interventions des moyens du JRCC sont facilitées par l'utilisation des balises de détresse. Nous avons d'ailleurs rendu ces balises obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2020 et nous avons mis en place, l'an passé, un dispositif d'aide pour que les pêcheurs professionnels s'équipent. Le Pays prend à sa charge 50% du prix d'achat et d'installation des balises à bord de tous les navires de pêche, que se soient les thoniers, les bonitiers ou encore les potimarara.

L'actualité récente aux Marquises a été marquée par des tragédies qui ont suscité l'émotion et parfois la colère des populations et des élus, en particulier sur les conditions dans lesquelles se sont effectuées certaines évacuations sanitaires.

Le Haut-commissaire et moi-même, nous nous sommes rendus à la rencontre des familles touchées par le décès d'un bébé à la suite d'une évacuation sanitaire réalisée dans des conditions qui ont mis en lumière l'insuffisance et l'inadaptation des moyens disponibles sur place.

C'est pourquoi le gouvernement de la Polynésie française s'est engagé dans la mise en place aux Marquises d'une hélistation, réclamée par la population et les élus. Il en existait déjà une auparavant, qui a fermé pour des questions de rentabilité financière. Nous savons bien que cette question se posera à nouveau, mais il est de notre devoir, celui de l'Etat et du Pays, de contribuer à sa pérennité, car il y va de la sécurité de nos populations.

A la demande du gouvernement de la Polynésie française, l'assemblée locale a adopté, le 11 décembre dernier, une autorisation de programme de 900 millions de F.CFP, soit plus de 7.500.000 €, dans le budget 2020 de la Polynésie française, pour permettre l'acquisition de deux hélicoptères en charge des évacuations sanitaires des îles isolées de l'archipel des Marquises.

La vedette de la FEPSM, qui fait l'objet de la convention que nous allons signer ensemble, vient compléter ce dispositif. Le navire sera basé à Hiva Oa. Il aura pour mission d'intervenir sur la zone maritime des îles Marquises, et de participer à toute opération de recherche et de secours en mer coordonnée par le JRCC, d'effectuer des opérations d'assistance et de remorquage, de participer à toute opération de transport sanitaire, sur demande de l'autorité médicale compétente, et de participer, le cas échéant, à toute opération de soutien lors des évènements majeurs, comme les catastrophes naturelles, les pollutions, les manifestations.

Ce navire était réclamé par la FEPSM et les élus de la CODIM depuis de nombreuses années. Le projet a mis du temps à aboutir car il fallait s'accorder sur le type de navire afin qu'il corresponde le mieux possible aux besoins de l'archipel et de ses conditions de mer si particulières.

L'Etat est en charge de la coordination des opérations en fonction de l'analyse des risques et des moyens existants dans cette zone. Le modèle ainsi retenu, ORC 140 R, a déjà fait ses preuves au sein de la SNSM, la société nationale de secours en mer en France métropolitaine. Le chantier qui assurera sa construction est le chantier Bernard Naval, spécialisé dans ce type de navire, situé à Locmiquélic, près de Lorient dans le Morbihan.

Ce navire est donc tout à fait adapté et répond parfaitement aux besoins de la FEPSM. Nous aurions privilégié un chantier naval local si cela avait été possible, mais aucun d'entre eux n'était en mesure de construire un navire répondant au cahier des charges, très exigeant, du secours en mer.

Il fallait ensuite trouver les financements pour un projet qui est aujourd'hui estimé à 105 millions de F.CFP, environ 881.000 €, sans compter le coût du transport. Le Pays et l'Etat se sont partagé le coût de la construction du navire.

Votre ministère, Madame la Ministre, apporte un financement qui s'élève à 350.000 €, soit environ 42 millions F.CFP. Le ministère de la transition écologique et solidaire s'est joint à l'effort et contribue à hauteur de 150.000 €, soit environ 18 millions F.CFP.

A cela s'ajoute le fait que le ministère de la défense transportera à titre gracieux la vedette entre le chantier naval situé en métropole et la Polynésie française, ce qui représente une valorisation estimée à environ 100.000 €, soit près de 12 millions de F.CFP.

La Polynésie française n'est pas en reste puisqu'elle alloue à la FEPSM une subvention d'investissement de 500.000 €, environ 60 millions de FCFP, et qu'elle exonère la vedette de tous les droits et

taxes à l'importation, à l'exception des redevances et des droits non exonérables, ainsi que la TVA.

De son côté, pour garantir une exploitation durable, la CODIM apportera à la FEPSM un soutien financier annuel visant à contribuer aux charges de fonctionnement et à l'équilibre des coûts d'exploitation. Le montant de cette subvention annuelle a été fixée 2 millions de F.CFP, soit environ 16.800 €.

Le suivi de la construction de la vedette sera assuré par la commission régionale de sécurité de Papeete sur présentation du centre de sécurité des navires de Papeete, sis à la direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM).

La vedette deviendra la pleine propriété de la FEPSM. Elle assurera les essais, la mise en exploitation, l'exploitation et l'entretien du navire placé sous sa responsabilité. Chaque année, au plus tard le 31 mars, la FEPSM devra remettre un rapport détaillé relatif à l'utilisation et à la gestion de la navette, à l'Etat, à la direction polynésienne des affaires maritimes et à la CODIM.

La FEPSM engagera également des actions de formation auprès des volontaires de la FEPSM pour que les membres d'équipage aient tous la qualification maritime et de sécurité requises. Nous sommes particulièrement attentifs à cet aspect de la convention car il en va de la sécurité des personnes. Le service des affaires maritimes de l'Etat et la direction polynésienne des affaires maritimes assureront le suivi de la convention.

Je me réjouis que l'Etat et la Polynésie française, qui se partagent la compétence maritime, aient été capables de s'unir dans l'intérêt des Polynésiens.

Je remercie Monsieur le Haut-commissaire qui a porté un regard attentif et bienveillant à ce projet dès le départ.

Je vous remercie également très chaleureusement, Madame la Ministre, d'avoir consenti à un effort financier en faveur de ce projet et d'y avoir engagé, à votre suite, les ministères de la transition écologique et celui de la défense. Je sais que vous êtes d'autant plus sensible au sujet qui nous rassemble que vous venez d'une île où la mer est omniprésente et rude. Qui mieux que vous aurait pu comprendre l'enjeu de ce projet ? Soyez remerciée pour le soutien que vous nous avez apporté.

J'exprime également toute ma profonde gratitude pour l'engagement de la CODIM à nos côtés et félicite la Fédération pour l'exploitation future de cette unité et l'engagement de ses bénévoles.

Je me réjouis, Madame la ministre, que vous puissiez être présente pour la signature de cette convention, car c'est un acte important que nous posons ensemble.

Je suis persuadé que ce navire, grâce aux bénévoles de la FEPSM, permettra de sauver de nombreuses vies au cours de sa longue existence.

Je vous remercie et, si vous le voulez bien, nous allons à présent procéder à la signature de la convention.